



Convocation	02/04/24	Délégués en exercice	58	Présents	42
Publié le	15/04/24	Votants	54	Procurations	12

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

**SÉANCE DU 8 AVRIL 2024 À 18h00**

Président de séance : Pascal BUGIS

N° 2024/054

**Cadre de vie Développement Durable - Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial de la  
Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet 2024-2030**

**Étaient présents :**

**AUSSILLON :** Bernard ESCUDIER, Fabrice CABRAL, Marylis RAYNAUD,

**BOISSEZON :** Jacqueline CABROL,

**CASTRES :** Geneviève VICENTE, Eric VIEL, Jean-François FALGAYRETTES, Hervé PARDO-CASADO, Xavier AZAÏS, Jean-François CLAMOUR, Baya ALGAY, Caroline VIALA, André MARTINEZ, Catherine FARRENQ, Jean-Philippe AUDOUY, Christel AIZES, Geneviève AMEN, Xavier BORIES, Arnaud BOUSQUET, Pascal BUGIS, Michel SABLAYROLLES, Alain WHITE, Virginie CALLEJON, Martine DASTE-MORON, Marie-Bernadette BARLERIN,

**CAUCALIÈRES :** Yohan ZIEGLER,

**LABRUGUIÈRE :** David CUCULLIÈRES, Jean-François GARCIA, Didier PHILIPPOU,

**LAGARRIGUE :** Martine PIOVESAN, Vincent COLOM,

**MAZAMET :** Michel MARTIN, Séverine ARMERO, Josiane ESTRABAUD, Benoît PUECH,

**NAVES :** Pierre CALMELS,

**NOAILHAC :** Francis MATHIEU,

**PAYRIN-AUGMONTEL :** Alain VAUTE, Odile CABROL,

**PONT DE LARN :** Bernard CABANES,

**SAINT-AMANS-SOULT :** Muriel VISTE-ESTIEU,

**VALDURENQUE :** Jean-Louis BATTUT,

**Étaient représentés :**

**CASTRES :** Catherine COLOMBIÉ-DESPLAS donne procuration à Alain WHITE, Nathalie de VILLENEUVE donne procuration à Christel AIZES,

**MAZAMET :** Laurent MONNIER donne procuration à Séverine ARMERO,

**PONT DE L'ARN :** Florence ESTRABAUD donne procuration à Bernard CABANES,

**MAZAMET :** Marie-José KERBORIOU-GUIRAUD donne procuration à Michel MARTIN,

**CASTRES :** Julie CAPO ORTEGA donne procuration à Jean-François CLAMOUR,

**LABRUGUIÈRE :** Corinne VALLES donne procuration à Didier PHILIPPOU,

**CASTRES :** Isabelle JURY donne procuration à Hervé PARDO-CASADO, Patrice BUFFET donne procuration à Michel SABLAYROLLES, Régine MASSOUTIÉ-GIRARDET donne procuration à Catherine FARRENQ,

**AIGUEFONDE :** Vincent GAREL donne procuration à Yohan ZIEGLER,

**AUSSILLON :** Cécile LAHARIE donne procuration à Bernard ESCUDIER,

**Étaient absents, excusés:**

**CASTRES :** Guillaume ARCESE, **MAZAMET :** Olivier FABRE, **CASTRES :** Nathalie DE SAN NICOLAS ,

**AIGUEFONDE :** Marie-Françoise BLANC.

**Secrétaire de séance :** Bernard CABANES

## Délibération n° 2024/054

<b>Cadre de vie Développement Durable - Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet 2024-2030</b>
--

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment l'article 188 qui modernise les plans climat énergie territoriaux existants (PCET) par la mise en place du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et l'arrêté du 4 août 2016 relatifs au plan climat-air énergie territorial.

Vu l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement.

Vu l'article 21 du décret n°2016-1110 du 11 août 2016 indiquant que le PCAET doit faire l'objet d'une évaluation environnementale.

Vu la délibération n°2017/125 du Conseil de la Communauté d'agglomération en date du 11 décembre 2017 relative à la réalisation du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

Vu la délibération n°2022/115 du Conseil de la Communauté d'agglomération en date du 26 septembre 2022 relative à l'approbation du projet de Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

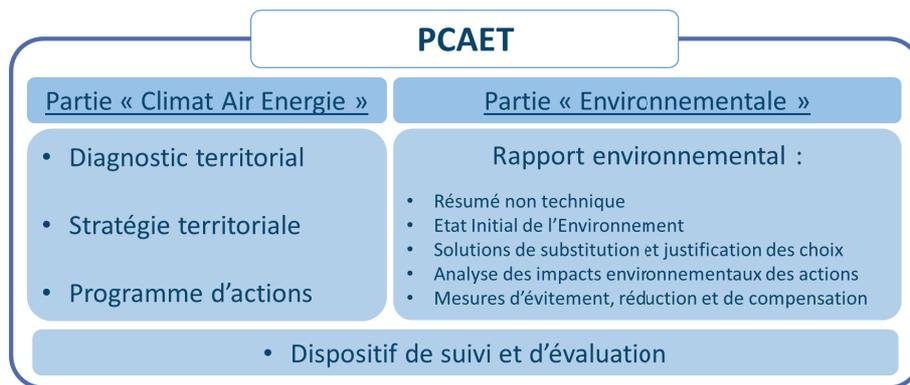
Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale en date du 22 décembre 2022.

Vu l'avis du Préfet de la Région Occitanie en date du 4 décembre 2023.

Vu l'avis de la Présidente de la Région Occitanie en date du 8 décembre 2023.

### **1. Rappel des étapes d'élaboration du PCAET**

Le PCAET est un outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire comportant un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Il a fait l'objet d'une évaluation environnementale ayant pour objectif d'aboutir au plan le moins dommageable pour l'environnement.

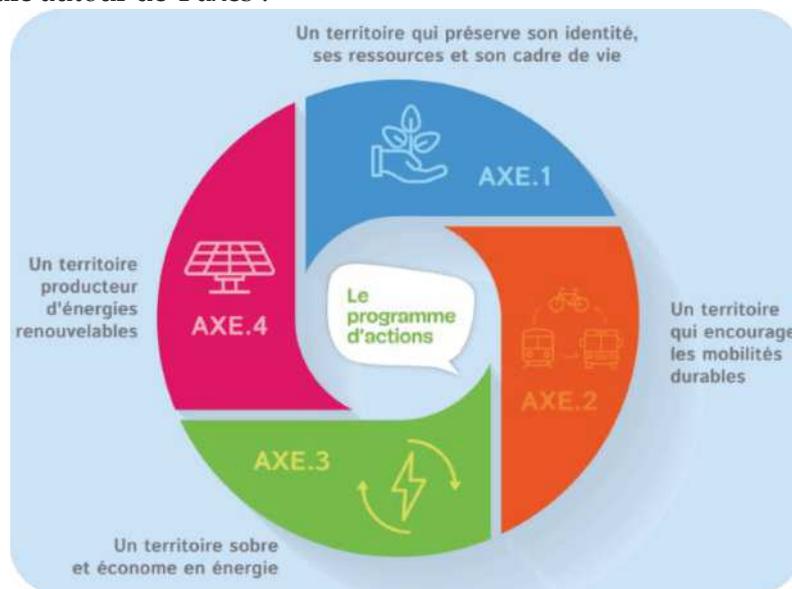


### a. Le diagnostic territorial

Le diagnostic du PCAET a mis en évidence les secteurs ayant le plus d'impacts sur les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques. Les secteurs du transport et résidentiel sont les principaux secteurs sur lesquels agir pour initier et poursuivre la transition énergétique. De plus, la transition énergétique passe également par le développement des énergies renouvelables sur le territoire afin de consommer l'énergie produite localement et d'être moins dépendants des énergies fossiles.

### b. La stratégie

Le diagnostic a permis de mettre en évidence 4 axes stratégiques représentatifs du territoire de Castres-Mazamet ayant vocation à mobiliser tous les secteurs d'activités, les acteurs et partenaires de l'agglomération Castres-Mazamet tout au long de la vie du PCAET. La stratégie s'articule autour de 4 axes :



Des objectifs chiffrés ont également été définis afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux sur la réduction des consommations énergétiques, de gaz à effet de serre et le développement des énergies renouvelables en réponse aux évolutions réglementaires à horizon 2026, 2030, 2040 et 2050.

### c. Le programme d'actions

La définition de la stratégie a permis d'aboutir à la définition d'un plan d'actions composé de 17 actions dans 8 thématiques : Agriculture et alimentation ; Eau, air, biodiversité et santé ; Mobilité ; Cadre de vie et aménagement ; Énergies renouvelables ; Déchets et économie circulaire ; Habitat et économies d'énergie et une thématique transversale.

## **2. Saisine de l'Autorité Environnementale et consultation du public**

Le projet de PCAET a été approuvé en Conseil Communautaire du 26 septembre 2022 pour saisine de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE). L'ensemble du projet lui a été soumis pour avis le 4 octobre 2022.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a rendu son avis le 27 décembre 2022. La Communauté d'agglomération a établi une déclaration environnementale « intermédiaire », en réponse à cet avis, détaillant les modifications qui seront apportées à la suite de la consultation du public. Cette réponse a également été mise en ligne lors de la consultation publique électronique qui a eu lieu du 16 mars au 16 avril 2023. Aucun avis n'a été reçu à l'issue de la période réglementaire de consultation.

Le projet de PCAET a fait l'objet de modification suite à la consultation du public et en tenant compte de l'avis de la MRAE. Les modifications ont permis notamment de justifier et d'apporter des éléments de réponse aux remarques de la MRAE. La déclaration environnementale « intermédiaire » a été complétée en indiquant la prise en compte des recommandations ou non dans le projet.

## **3. Saisine du Préfet de Région et de la Région**

Le projet de PCAET dans sa globalité a été déposé le 2 octobre 2023 sur la plateforme prévue à cet effet pour avis du Préfet de Région et de la Présidente de la Région Occitanie.

Le Préfet de Région a rendu son avis le 4 décembre 2023 faisant mention d'améliorations et compléments à apporter dans les différents documents du projet de PCAET.

La Présidente de la Région Occitanie a rendu son avis le 8 décembre 2023. Cet avis met en avant la dynamique du projet de PCAET de la Communauté d'agglomération en cohérence avec les ambitions régionales.

## **4. Mise à disposition d'une déclaration environnementale**

Selon l'article L. 122-9 du Code de l'Environnement, après réception des avis de la MRAE, de l'État et de la Région, le territoire prend une déclaration environnementale qui expose la manière dont il a été tenu compte du rapport environnemental et des différents avis. Compte tenu des observations et recommandations formulées dans ces 3 avis, les justifications et réponses ont été apportées et synthétisées dans la déclaration environnementale définitive annexée à la présente délibération.

## **5. Dépôt du PCAET définitif**

Le PCAET définitif avec tous les avis, le rapport environnemental et la délibération d'adoption, sera déposé sur la plateforme informatique et mis à la disposition du public à l'adresse suivante : <https://www.territoires-climat.ademe.fr/> ainsi que sur le site internet de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

## **6. Mise en œuvre opérationnelle du PCAET**

Le Comité de Pilotage sera sollicité pour garantir et suivre la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PCAET et faire évoluer le programme d'actions afin de l'enrichir. Un bilan sera réalisé après trois ans de mise en œuvre du PCAET ainsi qu'une évaluation au bout de 6 ans.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver le Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet 2024-2030,
- d'autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires à la bonne application de la présente délibération.

La Commission Cadre de vie - Développement durable, dans sa séance du 28 mars 2024, a émis un avis favorable.

Le Conseil de la Communauté,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

- approuve le Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet 2024-2030,
- autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires à la bonne application de la présente délibération.

Acte télétransmis à M. le Sous-Préfet de CASTRES  
Le 15 avril 2024  
Sous le n°81-248100430-20240408-lmc120380-DE-1-1  
Certifié exécutoire Le 15 avril 2024

Fait et délibéré à Castres, le 8 avril 2024

Pour extrait conforme,

Le Président,



Pascal BUGIS

Le Secrétaire de séance,



Bernard CABANES